

RECYCLAGE SSIAP 1

Agent de Service
de Sécurité Incendie
et d'Assistance
à Personnes

PROGRAMME DE FORMATION

Programme conforme à l'arrêté
du 02 mai 2005 modifié



PROGRAMME DE FORMATION SSIAP 1

Agent de Service de Sécurité Incendie
et d'Assistance à Personnes



MODULE 1 LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

6 h

- Séquence 1 : Le feu
- Séquence 2 : Comportement au feu



MODULE 2 SÉCURITÉ INCENDIE

5 h

- Séquence 1 : Principes de classement des établissements
- Séquence 2 : Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Séquence 3 : Desserte des bâtiments
- Séquence 4 : Cloisonnement d'isolation des risques
- Séquence 5 : Évacuation du public et des occupants
- Séquence 6 : Désenfumage
- Séquence 7 : Éclairage de sécurité
- Séquence 8 : Présentation des différents moyens de secours



MODULE 3 INSTALLATIONS TECHNIQUES

3 h

- Séquence 1 : Installations électriques
- Séquence 2 : Ascenseurs et nacelles
- Séquence 3 : Installations fixes d'extinction automatique
- Séquence 4 : Colonnes sèches et humides
- Séquence 5 : Système de sécurité incendie



CONDITIONS D'EXAMEN

Jury d'examen composé d'un représentant du SDIS du département où a lieu l'examen, du président du jury et d'un chef de service de sécurité incendie ou un adjoint diplômé SSIAP.

- Épreuve écrite :
QCM de 30 questions, durée 30 minutes.
- Épreuve pratique :
Mises en situation d'intervention.



CERTIFICATION

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à l'épreuve écrite et 12/20 à l'épreuve pratique.



VALIDATION

Délivrance du diplôme de SSIAP 1.



PUBLIC CONCERNÉ

Titulaire du diplôme SSIAP 1,
en activité dans un ERP ou un IGH.



PRÉREQUIS

- Être titulaire du SSIAP 1.
- Être en activité en tant qu'agent de sécurité incendie.



OBJECTIF

Mettre à jour les connaissances nécessaires au maintien des compétences d'agent de sécurité incendie conformément à l'arrêté en vigueur.



EFFECTIF MAXIMUM

Le nombre maximum de participants à la formation est fixé à 12 personnes.
Le nombre minimum de participants à l'examen est fixé à 5 personnes.



DURÉE

14 heures
2 jours consécutifs.



DATE ET LIEU

Se référer au calendrier des formations sur orfa-services.fr



CONDITIONS DE FORMATION

- Cours théoriques complétés par des exercices pratiques.
- Mises en situation sur site d'intervention.
- Matériel pédagogique d'intervention.



ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Évolution de la réglementation en matière de sécurité incendie.
- Évolution des moyens de secours.
- Actualisation des connaissances en prévention.
- Interventions sur installations techniques.
- Mises en situation d'intervention.
- Ancrage des acquis opérationnels.

